CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 3315

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

4

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 8 nivose, l'an 7 de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

Par votre message du 4 frimaire dernier, vous avez demandé au Directoire exécutif :

1°. De vous donner des renseignemens sur la situation politique des départemens de l'ouest ;

28 XII 98

2°. De vous faire connoître si les lois actuelles sont suffisantes pour arrêter les brigandages et les complots liberticides.

Voici le résultat de la correspondance des administrations sur l'état politique des départemens qui ont excité votre sollicitude.

Le gouvernement anglais y poursuit toujours son affreux système de brigandage et d'assassinat; il vomit de temps en temps sur nos côtes des émigrés et des prêtres rebelles qu'il organise en bandes royales; il entretient avec leurs chefs de secrettes intelligences, et prodigue à ces associations de meurtriers et de voleurs son assistance et son appui.

Ces brigands ne sont redoutables, ni par leur courage, ni par leur nombre; mais la fréquence et l'énormité de leurs attentats sement l'alarme dans ces malheureuses contrées qui commençoient à respirer enfin après tant d'orages politiques, et fournissent des prétextes à la malveillance pour calomnier le gouvernement républicain.

Les crimes les plus ordinaires de ces bandes de scélérats sont le vol des deniers publics sur les grandes routes, la violation de toutes les dépêches, la mutilation des braves défenseurs de la patrie, l'assassinat des fonctionnaires publics et des acquéreurs des domaines nationaux.

Voilà, citoyens représentans, le spectacle affligeant que nous présentent les départemens de l'ouest, où l'Angleterre travaille à rallumer le flambeau de la guerre civile.

Mais le Directoire exécutif peut offrir à côté de ce tableau des motifs de consolation et d'espérance.

Une grande partie des habitans de ce malheureux pays, désabusée enfin de ses longues et funestes erreurs, éprouve le besoin du repos, et fermera sans doute l'oreille aux perfides insinuations des agitateurs.

Ainsi se trouveront déjouées les intrigues du cabinet britannique; car c'est sur nos divisions intestines qu'il fonde son principal espoir. Des révelations authentiques déchirent chaque jour le voile qui couvre l'obscurité de ses manoeuvres: elles nous apprennent que la même

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

main qui excita les premiers désordres dans le sein de la République, fomente encore des désordres nouveaux; que le gouvernement atroce qui dirige aujourd'hui les brigands royaux, dirigea successivement les apôtres sanguinaires de la terreur, et les apôtres non moins barbares de la réaction; qu'en ce moment même il rallie à la cause des assassins et des voleurs quelques poignées de factieux que la justice nationale avoit placés sur l'échafaud, mais que son indulgence en a fait descendre; et qu'aux approches des élections, ces crises périodiques, mais tutélaires, des gouvernemens libres, il redouble ses coupables efforts pour troubler l'ordre public, semer les divisions et les défiances, ménager avec adresse l'opposition des intérêts et des passions, et désunir, s'il est possible, jusqu'aux vrais amis de la République.

Les espérances les plus prochaines du gouvernement anglais reposent, sur-tout en ce moment, sur l'audace de quelques bandes de brigands et d'assassins qui fatiguent le corps politique par des attaques partielles, et travaillent à sa dissolution; et ce n'est pas sans le regret le plus amer qu'il a vu échouer ses criminelles intrigues dans les départemens réunis, par la rapidité des moyens qui ont été déployés et par le zèle infatigable des troupes républicaines.

C'est à vous, citoyens représentans, qu'il appartient d'achever ce grand ouvrage par la sagesse de vos lois, d'extirper jusques dans sa racine ce mal contagieux et funeste, d'arrêter l'effusion du sang républicain, de rassurer les amis du gouvernement, et d'anéantir enfin la seule ressource qui reste à l'Angleterre pour ramener le peuple français à la royauté par les routes sanglantes de la désorganisation et de l'anarchie.

Les lois actuelles n'ont point paru suffisantes au Directoire exécutif pour arrêter ces attentats, qui sont si dignes de votre sollicitude et de la sienne.

Il a pensé qu'il importoit, dans les circonstances présentes, de perfectionner promptement la loi sur la responsabilité des communes, et d'adopter une mesure qui fût propre à dissoudre, jusques dans leur principe, ces

associations de brigands, en semant dans leur sein une défiance réciproque et salutaire qui pût causer leur dispersion.

Il vous invite en conséquence à vous occuper promptement des messages (1) qu'il vous a adressés relativement au mode à suivre pour assurer la remise de la peine aux complices qui auront fait des révélations importantes, et même des récompenses pour eux et pour tous ceux qui auront concouru efficacement à la destruction des brigands.

Le Directoire exécutif espere que ces mesures concourront puissamment à rétablir la paix et la sûreté dans les départemens de l'ouest, et sur tout le territoire de la République.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, L.-M. REVELLIERE-LÉPEAUX.

Par le Directoire exécutif, le secrétaire général,

Signé, LAGARDE.

---

(1) Messages du Directoire exécutif au Conseil des Cinq-cents, des 16 nivose, 29 pluviose an 5, et 14 frimaire an 6.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 7.